

**PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE**  
**TARIFS ANNEE 2024**  
(Délibération du CA en date du 28 novembre 2023)

	<b>TARIFS 2024</b>
■ Prestation Archives	240 € par jour
■ Enquête administrative à la demande des collectivités	80 € par heure
■ Accompagnement personnalisé à l'évolution Professionnelle	80 € par heure
■ Missions Temporaires	8,5 % Si portage ou partenariats formation : 7 %
■ Conseil en Organisation	Pour les collectivités et établissements affiliés : 320 € (1/2j=4h) 640€ (journée 8h) 80 € par heure  Pour les collectivités et établissements non affiliés : 400 € (1/2j=4h) 800 € (journée 8h) 100 € par heure  Autre intervenant du Centre de gestion en fonction des besoins des collectivités : 80 € par heure
■ Accompagnement au déploiement de l'appli RH	180 € / demi-journée 360 € / journée
■ Prestation Codéveloppement	Collectivités et Etablissements affiliés INTRA : 150 € / séance pour le groupe INTER : 200 € / participant pour toutes les séances  Collectivités et établissements non affiliés INTRA : 195 € / séance pour le groupe INTER : 240€/participant pour toutes les séances

<p>■ Conseils en recrutement – Aide à la décision</p>	<p>160 € par candidat</p>
<p>■ Prestation Chômage</p>	<p>Collectivités affiliées Suivi mensuel au prorata nbre de mois : 504 € / 12 mois Soit 42 € / mois</p> <p>Collectivités non-affiliées Suivi mensuel au prorata nbre de mois : 756 € / 12 mois Soit 63 € / mois</p>
<p>■ Paie à Façon assurée par le Centre de Gestion de la Vendée pour les collectivités, établissements affiliés ou non et les groupements d'intérêt public</p>	<p>Forfait création dossier collectivité : Adhésion au 1<sup>er</sup> janvier : 70 € Adhésion en cours d'année : 100 €</p> <p>Forfait création dossier par Agent : Adhésion au 1<sup>er</sup> janvier : 10 € Adhésion en cours d'année : 15 €</p> <p>8,60 € le bulletin Tarif de base (dématérialisation partielle)</p> <p>8,25 € le bulletin pour les collectivités ayant plus de 1500 bulletins annuels</p> <p>Collectivités et établissements affiliés 6,70 € le bulletin (Dématérialisation totale)</p> <p>Collectivités et établissements non affiliés et GIP 11,20 € le bulletin (Dématérialisation totale)</p> <p>Forfait mensuel DSN par établissement (SIRET): 80€</p>
<p>■ Paie privée</p>	<p>Création et paramétrage d'un établissement : 750 € Etablissement d'un bulletin de paie : 24 € (le bulletin) Création d'un profil salarié : 35 € (par salarié) Forfait mensuel DSN par établissement (SIRET) : 160 €</p>

<p>■ Paie à Façon pour les collectivités, établissements affiliés ou non et les groupements d'intérêt public du ressort territorial de la Région (hors Vendée)</p>	<p>Forfait création dossier collectivité : Adhésion au 1<sup>er</sup> janvier : 70 € Adhésion en cours d'année : 100 €</p> <p>Forfait création dossier par Agent : Adhésion au 1<sup>er</sup> janvier : 10 € Adhésion en cours d'année : 15 €</p> <p>11,20 € le bulletin Pour les Centres de Gestion possédant une base CIRIL hébergée</p> <p>13,20 € le bulletin Pour les Centres de Gestion possédant une base CIRIL non hébergée ou autre base éditeur</p> <p>Forfait mensuel DSN par établissement (SIRET): 80€</p>
<p>■ Paie d'Urgence pour les collectivités et établissements affiliés et non affiliés</p>	<p>Pour les collectivités et établissements affiliés : 80 € de l'heure 320 € la demi-journée (4 heures),</p> <p>Pour les collectivités et établissements non affiliés : 100 € de l'heure soit 400 € la demi-journée (4 heures)</p> <p>100 € de l'heure pour les GIP soit 400 € la demi-journée (4 heures)</p>
<p>■ Médiation Préalable obligatoire</p>	<p>Collectivités ou établissements affiliés : Etape 1 : 100 € - Etape 2 (base 7h) : 300 € Tarif horaire au-delà de 7h : 80 € de l'heure</p> <p>Collectivités ou établissements non affiliés : Etape 1 : 150 € - Etape 2 (base 7h) : 400 € Tarif horaire au-delà de 7h: 100 € de l'heure</p>
<p>■ Médecine Professionnelle et Préventive</p>	<p>Cotisation sur la même assiette que les cotisations du CDG au taux de 0,15 %</p> <p>Tarif à la visite fixé à 46 €</p> <p>Visite médicale concernant les personnels des collectivités non affiliées au Centre de Gestion 110 €</p>
<p>■ Accompagnement sur les risque psychosociaux</p>	<p>la journée 320 € la ½ journée 190 €</p>

<p>■ Inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail</p>	<p>Collectivités affiliées : 380 € par jour 215 € la demi-journée</p> <p>Collectivités non affiliées : 550 € par jour 305 € la demi-journée</p>
<p>■ Aide à l'élaboration et à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques</p>	<p>Effectif total /Forfait 1 – 10 : 435 € 11 – 20 : 720 € 21 – 30 : 1 020 € 31 – 50 : 1 185 € 51 –100 : 1 590 € Au-delà : 1 980 €</p> <p>Accompagnement mise à jour du D.U. : 320 € la journée 190 € la ½ journée</p>
<p>■ Assurance statutaire Frais de gestion du contrat d'assurance</p>	<p>Taux de cotisation, contrats CNRACL : 0.12 % suivant les risques couverts dont le détail est précisé ci-dessous. - 0,01 % Décès - 0,04 % Accidents du travail - 0,02 % CLM MLD - 0,03 % Maladie ordinaire - 0,02 % Maternité</p> <p>Taux de cotisation pour contrats IRCANTEC : 0,05 %</p>